

Considérez-vous qu'un tiers du nombre total des États membres constituerait le «nombre significatif d'États membres» requis par le traité ?

OUI pour 1/3

Considérez-vous que 0,2 % de la population totale d'un État membre constitue un seuil approprié ?

OUI pour 0.2 %

Cela pourrait aller à 0.5 % pour être plus significatif

L'âge minimum requis pour soutenir une initiative citoyenne européenne devrait-il être lié à celui requis dans chaque État membre pour participer à l'élection du Parlement européen ?

OUI pour l'âge minimum requis

Serait-il suffisant et adéquat d'exiger d'une initiative citoyenne qu'elle indique clairement l'objet et les objectifs de la proposition que la Commission est invitée à soumettre ?

OUI, il faut bien dissocier l'objet et les objectifs ; que les deux soient *suffisamment* clair.

Pensez-vous qu'il devrait exister, à l'échelle de l'UE, un ensemble commun d'exigences procédurales applicables à la collecte, à la vérification et à l'authentification des signatures par les autorités des États membres ?

OUI en sachant que l'ensemble commun doit réellement être commun et prévoir aussi des compléments adaptés (si besoin) en fonction des particularités propres de chaque Etat.

Dans quelle mesure les États membres devraient-ils être autorisés à prévoir des dispositions spécifiques au niveau national ?

Une initiative nationale demande des dispositions spécifiques à chaque Etat, vu la disparité existant.

Des procédures particulières sont-elles nécessaires pour garantir que les citoyens de l'UE puissent soutenir une initiative citoyenne quel que soit leur pays de résidence ?

Qu'un citoyen de l'Union réside dans un autre pays de l'Union ne puisse signer la pétition qu'une seule fois.

Les citoyens devraient-ils pouvoir soutenir une initiative citoyenne par voie électronique ?

OUI, l'important est de tenir compte du nom, indépendamment de l'adresse électronique, car beaucoup en ont plus d'une et cela peut aller entre 4 et + pour un certain nombre (personnellement, j'en ai 4)

Dans l'affirmative, quelles mesures de sécurité et d'authentification devraient être prévues ?

Je ne suis pas spécialiste, mais l'important seraient de prendre des mesures de sécurité et d'identification vraiment fiables, seuls les spécialistes pourraient répondre.

Un délai devrait-il être prévu pour la collecte des signatures ?

OUI

Dans l'affirmative, estimez-vous qu'un délai d'un an serait suffisant ?

C'est trop long, 3 mois seraient un minimum en allant jusqu'à 6 mois pour laisser le temps de circuler.
Même pour les pétitions papiers 6 mois suffisent.

Pensez-vous qu'un système obligatoire d'enregistrement des initiatives proposées soit Nécessaire ?

OUI

Dans l'affirmative, accepteriez-vous que cet enregistrement puisse être effectué via un site Internet spécifique mis à disposition par la Commission européenne ?

OUI, car il bénéficierait des systèmes de sécurité et de protection des serveurs de l'Union.

Quelles exigences spécifiques devraient être imposées aux organisateurs d'une initiative afin de veiller à la transparence et au contrôle démocratique ?

Pas d'exigences spécifiques, mais la transparence est importante, ainsi que le contrôle démocratique, si l'un et/ou l'autre est absent cela annulerait la procédure.

Convenez-vous que les organisateurs devraient fournir des informations sur l'appui et le financement qu'ils reçoivent dans le cadre d'une initiative ?

OUI, cela fait parti de la transparence et par contre ne communiquer que si cela est demandé ...

Un délai devrait-il être prévu pour l'examen par la Commission d'une initiative citoyenne ?

Oui, je pense que à la date de la remise de l'Initiative, il ne faudrait pas dépasser 2 ou 3 mois selon le calendrier de la Commission. Une initiative correspond à un besoin à un moment donné et attendre trop longtemps serait contreproductif en sachant qu'il y a la recevabilité et ensuite le fond sur lequel statuer.

Faut-il introduire des règles pour empêcher la présentation successive d'initiatives citoyennes sur le même thème ?

Oui pour éviter le harcèlement procédurier.

Dans l'affirmative, serait-il utile de prévoir des éléments de dissuasion ou des délais ?

OUI en prévoyant un délai progressif, pas de prochaine initiative sur le même thème avant 2 ans, puis 4 ans, puis 6 ans ... par exemple

Gilbert Chudzinski